

Compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2008

Étaient présents : MM. GOUBET.LAZZARONI.Mme ROY.M. COMMARMOT.Mme GUILLET.
MM.RESTA.ROCHE.Mme BRIDAY.MM. MICOUD.TURGIS.ETOYAN.PELARDY.
Mme CHAGNON.M. CHARTON.Mmes GIROT.BRUGNOT.PONS.DERRAS.MM.MOREL.
ROUX. Mme BOUILLON.

Excusés : Mmes BERTHE.ACCARDO.CUMIN.M.DORE représentés respectivement par M.RESTA.
Mme BRIDAY.MM.ROCHE.MICOUD.

Absents : Mmes CLUZEL.DERRAS.M.SIBUET.

I -. Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Chagnon

Pierre Goubet, en début de séance, présente le nouveau DGS M. Aurélien Quillot qui remplacera Mme Françoise Kervevan à partir du 1 octobre 2008.

II -. Compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2008

Approuvé par 23 voix pour et 1 abstention

M. Pelardy souligne que ce n'est pas le réseau d'assainissement mais le réseau d'eaux pluviales qui sera examiné pour faire suite aux orages estivaux.

III -. VOIRIE

Avenant n°2 marché de viabilisation du lotissement « Le pré de la trêve » :

- augmentation du marché : total avenant 1 et 2 moins de 5% soit un cumul des deux avenants représente une augmentation du marché de 2186 € HT
- modification de la délibération : sur la ligne « canalisation diamètre 250 », il faut lire en quantité 7 au lieu de 3 (ml), soit un montant HT de 189€ (et non 81€) pour une variation de -486€ (et non -594€) : soit une variation par rapport au marché initial de -640€ (au lieu de -748€)

Délibération votée à l'unanimité

IV - URBANISME

1) Approbation de la modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU)

M. Roux fait remarquer que la largeur de la voie concernée par la modification passe à 5 mètres et s'interroge sur l'uniformité de l'ensemble des voies qui n'ont pas toutes la même largeur.

Pour M. Commarmot, cela se justifie par la topographie des routes et la destination de chacune qui peut être différente.

Délibération votée à l'unanimité

2) Remise gracieuse de pénalité SCI CRM

Le conseil accepte d'annuler les pénalités d'un montant de 600€ que doit percevoir le Trésor public à l'encontre de la SCI CRM.

Ces pénalités étaient consécutives à un retard de courrier dû à un changement d'adresse.

Délibération approuvée par 23 voix pour et 1 abstention

3) Servitude de passage de canalisation en terrain privé

Le vote de cette délibération est reporté au prochain conseil car la société Toray n'a pas retourné la convention.

4) Redevance d'occupation du domaine public par GrDF

Le conseil municipal décide l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et distribution de gaz.

La longueur de distribution du réseau de gaz étant de 14 755 mètres, la montant de la redevance perçue pour 2008 auprès de GrDF s'élève à 630€.

Délibération votée à l'unanimité

V - Questions diverses

M. Turgis remercie les services techniques de la commune pour la qualité du fleurissement.

Avant de rappeler la vente de brioches pour l'ADAPEI le 11 novembre 2008, Mme Josserand, par son intervention, a annoncé la récupération de 170 paires de lunettes pour le Burkina Faso.

Prochain conseil : le jeudi 23 octobre 2008

Séance levée à 09h15.